

**AR Prefecture**

063-200070712-20240425-20240425\_7-DE  
Reçu le 03/05/2024  
Publié le 03/05/2024

**N° DBC 20240425-07**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024 à 13 HEURES**

**Date de la convocation :** 18 AVRIL 2023

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne** s'est réuni le 25 avril à 13 heures, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :** Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER et Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Olivier CHAMBON, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON CHENOT et Sylvain HERMAN.

**Membres du Bureau aillant donné procuration :**

Jean-François DELAIRE procuration à Frédéric CHONIER  
Philippe CAYRE procuration à Tony BERNARD.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS.

**ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX  
ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

**Rapporteur :** Sophie DELAIGUE, Vice-Président

**Vu** l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix  
délibératives : 1

Total votants : 20

## AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425\_7-DE  
Reçu le 03/05/2024  
Publié le 03/05/2024

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

**Vu** la délibération n° AP-2022-06/07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-20 du 29 novembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

**Vu** la délibération n° CP-2022-12/07-36-7139 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20230907-20 du 07 septembre 2023 approuvant le nouveau règlement des aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur des activités commerciales :

- aide à la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs,
- aide aux commerces non-sédentaires et ambulants.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté de communes a reçu les demandes de subvention ci-après, basées sur le nouveau règlement d'octroi des aides approuvé par le Bureau Communautaire du 07 septembre 2023 :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant des dépenses	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
Les Goûthés d'Olivier / Olivier DAILLAN	THIERS	Rénovation du local et acquisition de matériels professionnels	50.000 €	10.000 € (20 %)	10.000 € (20 %)
SAS Partage des Goûts / Mathieu BARBET	THIERS	Acquisition d'un véhicule et de matériels professionnels	40.000 €	4.000 € (10 % du plafond)	10.000 € (25% du plafond)

## AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425\_7-DE  
Reçu le 03/05/2024  
Publié le 03/05/2024

Ces subventions sont allouées sur la base du Règlement (UE) No1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

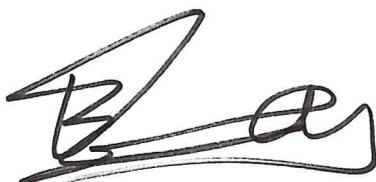
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 10.000 euros à l'entreprise individuelle Olivier DAILLAN, sise 29 rue Conchette – 63300 THIERS et une subvention de 4.000 euros à la SAS Partage des Goûts, sise 32 chemin de Ravailoux – 63300 THIERS,
- **Autorise** le versement desdites subventions après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 20	Membres du Bureau présents : 18	Représentés : 2
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20	Pour : 20	Contre : 0
Abstentions : 0	Membres présents sans voix délibératives : 1	Non participation :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance,



**Thomas BARNERIAS**

Le Président,



**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon



**AR Prefecture**

063-200070712-20240425-20240425\_7-DE  
Reçu le 03/05/2024  
Publié le 03/05/2024